

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 JUILLET 2022
N° 2022-09

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 26 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Luc ROUSSEL, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Michel ECOBICHON, Mme Thérèse ZEKAR, Mme Marie GAZEL, Mme Catherine MARIE, M. Arnaud MARIE, M. Anthony PELLERIN, Mme Sandrine BERNIER, M. Alexandre LEBASTARD, Mme Edwige LEMIERE.

Absents excusés et représentés :

M. Omar TOUZANI représenté par Mme Thérèse ZEKAR
Mme Noëlle GROULT représentée par M. Jean-Luc ROUSSEL
Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE représentée par M. Anthony PELLERIN
M. Christophe LEBON représenté par M. Michel ECOBICHON
M. Yohann JUIN représenté par M. Alexandre LEBASTARD

Absents excusés :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Sandrine BERNIER est élue secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 14 juin 2022,
2. Présentation du Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité de Service du SPANC de PBI,
3. Présentation du Rapport annuel 2021 sur la Qualité de Service et le Prix du service déchets de PBI,
4. Présentation du rapport d'activité 2021 de Pré-Bocage Intercom,
5. Demande de L'Étincelle pour le changement de catégorie de l'espace culturel communal « L'Atelier »,
6. Demande de subvention exceptionnelle de L'Étincelle,
7. Demande d'arrêt du forfait garderie par une famille de Villy,
8. Adoption du compte financier unique et du passage à la nomenclature comptable M57 en 2023,
9. Demande de subvention de « Bâtiment CFA Normandie »,
10. Travaux chemin des Buttes,
11. Classement de la salle des fêtes (ERP de type L/N de 3^{ème} catégorie),
12. Motion relative à la qualité des prestations de la société STGS pour le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif.

Informations diverses

2022-09-01 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 14 juin 2022

Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers le 15 juin 2022.

Synthèse des discussions :

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Luc ROUSSEL	X		
Sylvie LUBIN-MACQUAIRE	X		
Michel ECOBICHON	X		
Thérèse ZEKAR	X		
Marie GAZEL	X		
Catherine MARIE	X		
Arnaud MARIE			X
Anthony PELLERIN	X		
Sandrine BERNIER	X		
Christophe LEBON	X		
Omar TOUZANI	X		
Noëlle GROULT	X		
Alexandre LEBASTARD	X		
Edwige LEMIERE	X		
Yohann JUIN	X		

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 1

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

2022-09-02 : Présentation du Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité de Service du SPANC de PBI

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que Pré-bocage Intercom a envoyé le 16 juin dernier son rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité de Service du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport a été rendu accessible aux conseillers municipaux le 16 juillet 2022. M. le Maire présente ce rapport et demande au conseil municipal d'en prendre acte.

Synthèse des discussions : Il manque le tableau des dépenses. Le tableau des indices de performances manque de précisions et de clarté, il manque le nombre d'installations non-conformes.

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Luc ROUSSEL			X
Sylvie LUBIN-MACQUAIRE			X
Michel ECOBICHON	X		
Thérèse ZEKAR			X
Marie GAZEL			X
Catherine MARIE	X		
Arnaud MARIE			X
Anthony PELLERIN			X
Sandrine BERNIER			X
Christophe LEBON	X		
Omar TOUZANI			X
Noëlle GROULT			X
Alexandre LEBASTARD			X
Edwige LEMIERE	X		
Yohann JUIN			X

Votes pour : 4

Votes contre : 0

Abstentions : 11

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité de Service du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Pré-Bocage Intercom.

2022-09-03 : Présentation du Rapport annuel 2021 sur la Qualité de Service et le Prix du service déchets de PBI

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que Pré-bocage Intercom a envoyé le 11 juillet dernier son rapport annuel 2021 sur la Qualité de Service et le Prix du service déchets. Ce rapport a été rendu accessible aux conseillers municipaux le 16 juillet 2022. M. le Maire présente ce rapport et demande au conseil municipal d'en prendre acte.

Synthèse des discussions : Type de déchets : les déchets verts sont en collecte séparée et en PAV et ne sont pas en déchèterie (tableau déchets pris en charge par le service). Existe-t-il un traitement différencié entre les communes sur la collecte des déchets verts ?

Votes:

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Luc ROUSSEL	X		
Sylvie LUBIN-MACQUAIRE	X		
Michel ECOBICHON	X		
Thérèse ZEKAR	X		
Marie GAZEL			X
Catherine MARIE	X		
Arnaud MARIE	X		
Anthony PELLERIN			X
Sandrine BERNIER			X
Christophe LEBON	X		
Omar TOUZANI			X
Noëlle GROULT			X
Alexandre LEBASTARD			X
Edwige LEMIERE	X		
Yohann JUIN			X

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 7

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du rapport annuel 2021 sur la Qualité de Service et le Prix du service déchets de Pré-Bocage Intercom.

2022-09-04 : Présentation du rapport d'activité 2021 de Pré-Bocage Intercom

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que Pré-bocage Intercom a envoyé le 11 juillet dernier son rapport d'activité annuel 2021. Ce rapport a été rendu accessible aux conseillers municipaux le 16 juillet 2022. M. le Maire présente ce rapport et demande au conseil municipal d'en prendre acte.

Synthèse des discussions :

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Luc ROUSSEL	X		
Sylvie LUBIN-MACQUAIRE	X		
Michel ECOBICHON	X		
Thérèse ZEKAR	X		
Marie GAZEL	X		
Catherine MARIE	X		
Arnaud MARIE	X		
Anthony PELLERIN	X		
Sandrine BERNIER	X		
Christophe LEBON	X		
Omar TOUZANI	X		
Noëlle GROULT			X
Alexandre LEBASTARD	X		
Edwige LEMIERE	X		
Yohann JUIN	X		

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du rapport d'activité 2021 de Pré-Bocage Intercom.

2022-09-05 : Demande de L'Etincelle pour le changement de catégorie de l'espace culturel communal « L'Atelier »

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la commune a reçu le 8 juillet 2022 un courrier de l'association L'Etincelle qui demande que l'espace culturel « L'Atelier » puisse changer de catégorie afin d'accueillir plus de public. L'Etincelle propose de faire une demande à la commission de sécurité pour passer cet ERP en catégorie L4, ce qui permettrait de lever la limitation de la catégorie L5 – salle de spectacles qui est de 49 places assises. L'association gestionnaire du lieu indique également que la salle d'activité de 60 m² permet cette modification et ne nécessite pas de travaux supplémentaires car les équipements de sécurité actuels : 1 dégagement de 1 Unité de Passage (UP) de 0,90m et un dégagement de 3 UP (1,80m) correspondent aux normes requises.

Monsieur le Maire propose d'accéder à cette demande de changement de catégorie en demandant qu'une étude technique soit mandatée/menée par l'association pour en évaluer le coût éventuel avant toute prise de décision par le conseil municipal.

Synthèse des discussions : La commission travaux a abordé le sujet le 04 mai 2022, avec le CR du CA de l'Etincelle du 08 avril 2022 évoquant la possibilité qu'un tel changement de catégorie engendre des frais supplémentaires (études ou travaux ou équipements).

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Luc ROUSSEL	X		
Sylvie LUBIN-MACQUAIRE	X		
Michel ECOBICHON	X		
Thérèse ZEKAR	X		
Marie GAZEL	X		
Catherine MARIE	X		
Arnaud MARIE		X	
Anthony PELLERIN	X		
Sandrine BERNIER	X		
Christophe LEBON			X
Omar TOUZANI	X		
Noëlle GROULT	X		
Alexandre LEBASTARD		X	

Edwige LEMIERE		X	
Yohann JUIN		X	

Votes pour : 10	Votes contre : 4	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accéder à cette demande de changement de catégorie en demandant qu'une étude technique soit mandatée/menée par l'association pour en évaluer le cout éventuel avant toute prise de décision par le conseil municipal.

2022-09-06 : Demande de subvention exceptionnelle de L'Etincelle

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation de deux temps forts ayant pour but de rassembler les villyssois et les villyssoises ainsi que les habitants du territoire du Pré-Bocage :

- Un évènement festif intergénérationnel avec le groupe normand de musique folk « Pied's trad », avec un apéro-concert le vendredi 23 septembre,
- Un 2^{ème} temps fort plus destiné au jeune public avec un goûter-spectacle sur le thème d'Halloween le samedi 29 octobre 2022.

L'association L'Etincelle demande une subvention exceptionnelle comprise entre 500 et 750 €.

M. le Maire signale au conseil municipal qu'il reste 500 € dans l'enveloppe complémentaire destinée aux associations porteuses de projets sur la commune et il propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'association L'Etincelle pour qu'elle puisse mener à bien ces deux projets d'animation pour la population.

Synthèse des discussions :

Une discussion animée a eu lieu entre les pour et les contre.

Votes :

M. Christophe LEBON, conjoint de la présidente de l'association et ayant donné procuration à M. Michel ECOBICHON, ne prend pas part au vote.

Mme Sandrine BERNIER, membre de droit du CA de L'Etincelle, ne prend pas part au vote ainsi que Catherine MARIE suppléante.

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Luc ROUSSEL	X		
Sylvie LUBIN-MACQUAIRE	X		
Michel ECOBICHON	X		
Thérèse ZEKAR	X		
Marie GAZEL		X	
Catherine MARIE	-	-	-
Arnaud MARIE			X
Anthony PELLERIN	X		
Sandrine BERNIER	-	-	-
Christophe LEBON	-	-	-
Omar TOUZANI	X		
Noëlle GROULT	X		
Alexandre LEBASTARD		X	
Edwige LEMIERE			X
Yohann JUIN		X	

Votes pour : 7	Votes contre : 3	Abstentions : 2
----------------	------------------	-----------------

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association L'Etincelle pour qu'elle puisse mener à bien ces deux projets d'animation pour la population.

2022-09-07 : Demande d'arrêt du forfait garderie par une famille de Villy

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que la famille Boucey, suite à un arrêt maladie de la maman, a demandé à arrêter le paiement du forfait garderie pour les mois de mai, juin et juillet 2022. Comme convenu lors d'une précédente délibération il appartient au conseil municipal d'accorder ou non cette dérogation de paiement.

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande de dérogation du paiement du forfait garderie de cette famille pour les mois de mai et juin 2022.

Synthèse des discussions :

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Luc ROUSSEL	X		
Sylvie LUBIN-MACQUAIRE	X		
Michel ECOBICHON	X		
Thérèse ZEKAR	X		
Marie GAZEL	X		
Catherine MARIE	X		
Arnaud MARIE	X		
Anthony PELLERIN	X		
Sandrine BERNIER	X		
Christophe LEBON	X		
Omar TOUZANI	X		
Noëlle GROULT	X		
Alexandre LEBASTARD	X		
Edwige LEMIERE	X		
Yohann JUIN	X		

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter la demande de dérogation du paiement du forfait garderie de cette famille pour les mois de mai et juin 2022.

2022-09-08 : Adoption du compte financier unique et du passage à la nomenclature comptable M57 en 2023 : reporté

M. le Maire informe le conseil municipal que nous sommes en attente de la convention à signer avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados et que ce point est reporté.

2022-09-09 : Demande de subvention de « Bâtiment CFA Normandie »

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention datée du 11 mai 2022 de la part de l'association « BATIMENT CFA NORMANDIE » qui gère un centre de formation d'apprentis du bâtiment à Caen et dont un enfant de la commune de Villy est élève.

Compte tenu qu'il reste un montant de 25 € dans l'enveloppe de base destinée aux subventions aux associations M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 25 € à l'association BATIMENT CFA NORMANDIE de Caen.

Synthèse des discussions :

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Luc ROUSSEL	X		
Sylvie LUBIN-MACQUAIRE	X		
Michel ECOBICHON	X		
Thérèse ZEKAR	X		
Marie GAZEL			X
Catherine MARIE	X		
Arnaud MARIE	X		
Anthony PELLERIN	X		
Sandrine BERNIER	X		
Christophe LEBON	X		
Omar TOUZANI	X		
Noëlle GROULT			X
Alexandre LEBASTARD	X		
Edwige LEMIERE	X		
Yohann JUIN	X		

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 25 € à l'association BATIMENT CFA NORMANDIE de Caen.

Mr PELLERIN Anthony quitte la séance à 23h35.

2022-09-10 : Travaux chemin des Buttes : reporté

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2020 Pré-bocage Intercom qui a la compétence de la voirie intercommunale avait fait à la commune une proposition de réfection de la voirie et du pluvial du Chemin des Buttes à Fains. La réfection de la voirie existante est prise en charge à 100 % par PBI. Par contre pour la partie pluviale, seulement le pluvial enterré est pris en charge à PBI à hauteur de 65 %. Les caniveaux de surface et les bas-côtés de la voirie ne sont pas du tout subventionnés par PBI et sont donc à la charge de la commune. Les devis établis en 2020 faisaient ressortir un montant de 19629,77 € TTC à la charge de la commune. Ils sont en cours de réactualisation par PBI.

M. le Maire informe le conseil municipal que PBI a contacté la commune pour éventuellement effectuer cette opération en septembre 2022 et signale que dans le budget communal, section investissement, nous avons prévu une réserve bâtiments de 23 627,03 € qui pourrait servir à financer cette opération mais nous laisserait sans réserve en investissement.

M. le Maire propose au conseil municipal de reporter ce point en attente des devis actualisés.

2022-09-11 : Classement de la salle des fêtes (ERP de type L/N de 3^{ème} catégorie) : reporté

Suite à la demande d'un conseiller municipal, Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que la salle des fêtes communale est actuellement classée en type L (salle à usage multiple) et N (restaurants et débits de boisson) et en catégorie 3 (de 301 à 700 personnes) et indique qu'un classement en catégorie 4 (300 personnes et au-dessous) serait sans doute plus approprié. Néanmoins, concernant les règles applicables en matière de sécurité cela ne changerait rien (à vérifier).

Monsieur le Maire propose que ce sujet soit approfondi par la commission communale Patrimoine, Travaux, bâtiments publics et voirie et le point reporté.

2022-09-12 : Motion relative à la qualité des prestations de la société STGS pour le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'un conseiller souhaite proposer une motion relative à la qualité des prestations de la société STGS pour le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif. Cette motion a été rendu accessible à l'ensemble des conseillers le lundi 25 juillet 2022 sur le serveur NAS de la mairie.

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que PBI a déjà fait le choix de renouveler le contrat de cette entreprise et propose au conseil municipal d'examiner cette motion.

Synthèse des discussions : beaucoup de conseillers ont pu constater par eux-mêmes de nombreux dysfonctionnements lors des passages de STGS et dans leurs rapports. Un consensus se dégage pour envoyer cette motion à PBI.

Votes :

	Pour	Contre	Abstention
Jean-Luc ROUSSEL			X
Sylvie LUBIN-MACQUAIRE	-	-	-
Michel ECOBICHON	X		
Thérèse ZEKAR	X		
Marie GAZEL	X		
Catherine MARIE	X		
Arnaud MARIE	X		
Anthony PELLERIN	-	-	-
Sandrine BERNIER	X		
Christophe LEBON	X		
Omar TOUZANI	X		
Noëlle GROULT			X
Alexandre LEBASTARD	X		
Edwige LEMIERE	X		
Yohann JUIN	X		

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'envoyer cette motion à PBI et à l'ensemble des communes de l'intercom.

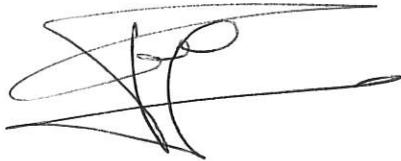
Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil 30/08 ; 20/09 ; 18/10
- Dates des prochaines réunions des commissions communales
 - Commission associations le 15 septembre à 20h30
- Informations des commissions
- Formation aux gestes qui sauvent : Michel voit avec les pompiers pour une 2^{ème} date.
- Enquête publique pour la modification simplifiée du PLUI Est : cette enquête aura lieu du 19 septembre au 21 octobre 2022. La modification simplifiée porte essentiellement sur des erreurs de forme ou des incohérences de rédaction dans le règlement écrit, elle ne porte pas sur le fond (modification du zonage) sauf pour l'ajout de quelques bâtiments « étoilés », bâtiments pouvant changer de destination (par exemple agricole vers hébergement).
- Information suite à la délégation au maire n° 4 : signature d'un devis de 426 € TTC de la société BIARD & ROY pour la réparation d'un moteur de cloche à l'église.

- Information suite à la délégation au maire n° 6 : signature des nouveaux contrats d'assurance auprès d'AXA – agence Mickael Laplanche à Villers-Bocage pour le nouveau camion et le nouveau tracteur tondeuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 12.

Le Président de séance



Le Maire
Jean-Luc ROUSSEL



Le (la) Secrétaire de séance

J^m BERNIER Sandrine
